

Rapport de la commission technique concernant le préavis no 05/2022

Installation d'affichages numériques frontaux (ANF)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre s'est réunie le mardi 08 novembre 2022 en majorité, soit 2 personnes présentes sur 3 avec 2 délégués de la Commission de gestion afin de s'acquitter de son mandat. La première partie de la séance a permis à chacun de débattre et de poser ses questions. En seconde partie, M. Nicolas Schmid président du Comité directeur de l'ASIPE et M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE ont répondu à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs éclaircissements.

Préambule

Après dix ans de négociations, soit en 2019, une décision a été rendue et le règlement des constructions du canton impose le Wifi dans les écoles. Aussi, la validation pour le changement des tableaux noirs avec des tableaux interactifs a été acceptée.

En juillet 2020, un règlement qui détermine ce que les communes doivent fournir dans les classes d'école a été établi. Selon cette décision, la Commune doit fournir le Wifi dans les écoles. Selon le règlement, l'aménagement des ANF est lié aux infrastructures. Il n'y a donc pas d'obligation légale pour les communes de mettre des tableaux interactifs mais nous allons à l'encontre de l'enseignement numérique. L'installation d'affichages numériques frontaux et interactifs est la succession des tableaux noirs. Il est par contre toujours possible d'écrire sur les tableaux blancs.

Le processus de développement de l'enseignement numérique a défini d'aménager les classes primaires en priorité et les classes secondaires en deuxième mais le Codir a choisi de proposer ces changements pour les deux ensembles. Etant donné que l'emplacement des classes dans les écoles (divers degrés) change chaque année, il est nécessaire d'équiper toutes les classes. Le tableau d'approvisionnement proposé dans le préavis est donc correct. Il est lié aux endroits plutôt qu'aux classes actuelles. Il est donc nécessaire d'équiper tous les bâtiments. Aussi, en octobre 2021 les primaires ont commencé à recevoir des tablettes.

Affichages numériques frontaux (ANF)

La colonne « remarques » du tableau d'approvisionnement proposé est relative aux ANF mobiles.

Pour la DLT, un ANF mobile est prévu pour la salle de gym, la salle de rythmique, l'aula ou en cas d'une panne. Idem pour la Nouvelle Promenade.

Pour les tableaux amovibles, il faut penser aux problèmes liés au stockage ainsi qu'à la mobilité inter étage (place dans l'ascenseur). Cela est un frein pour les monter et descendre.

Le Collège de Corcelles est déjà équipé.

Le fournisseur fournit les mises à jour pour 8 ans. Le coût des mises à jour est compris dans le forfait.

Nouvelle Promenade

Le Codir ne connaît pas encore le planning des rénovations de ce bâtiment. Les travaux vont toucher le réseau électrique et le Codir ne veut pas faire des frais qui potentiellement pourraient être modifiés en 2024-2025 (frais pour montage sur roulettes env. 50'000.00 CHF). Mais, selon le Codir, si les travaux de rénovation devaient être reportés, ils pourraient toujours aménager les salles avec des ANF sur roulettes, en attendant que les travaux se réalisent. Une demande de crédit complémentaire se ferait donc à ce moment-là.

Les ANF seront réservés pour la nouvelle Promenade mais ils ne seront pas livrés et ne seront pas facturés. Le délai de garantie de 8 ans court dès la livraison des ANF et pas au moment de l'achat. De plus, étant donné que la technologie pourrait évoluer entre 2022 et 2024, comme ceci a été le cas entre 2021 et 2022 avec une mise à jour du software, le CODIR s'assure que c'est la dernière version qui sera installée.

Barres de son

Dans le nouveau modèle d'ANF dont il est question dans ce préavis, des barres de son ne sont pas nécessaires. Le son est suffisant avec celles qui sont intégrées et également pour des cours de langues. (les barres de son achetées avec les premiers ANF étaient en particulier pour les cours de langues).

Wifi

Selon le règlement sur les constructions, pour permettre le déploiement des tablettes et des tableaux numériques, il est nécessaire d'avoir du Wifi partout.

Les classes de 1P sont actuellement dans le collège des Rammes et dans la partie Passerelle, ce sont des 3 et 4P. Donc l'objectif est de standardiser toutes les classes car la planification des classes peut changer.

Tous les bâtiments ont actuellement déjà des antennes Wifi pour les portables des enseignants. mais nous devons en rajouter à cause de la surcharge du réseau en lien avec les tablettes, soit une antenne par classe. Il est donc nécessaire d'augmenter le réseau Wifi avec des antennes supplémentaires (access point) pour les tablettes mais ce n'est pas lié à l'installation des tableaux numériques. Il est nécessaire de mettre du Wifi dans chaque classe (même chez les plus petits) car les classes changent sans cesse d'endroit. Il faut donc équiper toutes les classes.

Prix

Le forfait de 2500.00 CHF est uniquement pour les tableaux (supports muraux ou à roulettes non compris). Les premiers ANF achetés (il y a une année ou deux) étaient déjà à 2300.00 CHF (Rammes).

La commande a été passée par le Canton et a ainsi obtenu un rabais quantité. La société Embru à Payerne a remporté le marché public pour les ANF. Les châssis seront commandés chez Mobil Galmar à Lonay. Ce sont les seuls qui proposent des châssis qui sont adaptables et peuvent accepter un autre tableau ou un plus grand.

Amortissement

Selon décision 184, le fournisseur a décidé que ce modèle d'ANF avait une durée de 8 ans. Le fournisseur assure un support sur les 8 ans par contre les châssis et les roulettes ont une durée de vie beaucoup plus longue. C'est la raison pour laquelle un amortissement sur 8 ans est proposé.

La commission de gestion finance se rallie aux conclusions de la commission technique et renonce ainsi à établir son propre rapport.

Voeux

Vœu no 1 : Si les travaux de la Promenade prennent trop de temps, le Codir ne souhaitant pas installer des tableaux par rapport à un projet qui n'a pas encore débuté, accepte tout de même de poser des panneaux amovibles (une demande de crédit complémentaire serait demandée).

Vœu no 2 : Si l'association « Togo Meilleur » ne peut évacuer les tableaux noirs existants, le Codir s'engage à trouver une autre solution afin de ne pas les jeter.

Conclusion

Nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIPE

Vu le préavis no 05/2022 du Comité de direction de l'ASIPE ;

Entendu le rapport de sa commission technique et de la commission des finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 : d'approuver un crédit d'investissement d'un montant de 519'000.00 CHF dans le cadre d'un plafond d'endettement ;

Article 2 : d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 519'000.00 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 8 ans ;

Article 3 : d'autoriser le Comité de direction à contracter un crédit aux meilleures conditions du marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux, nos salutations les meilleures.

Les membres de la Commission technique

Monique Picinali

Dominique Leupin

Isabelle Baertschi

Les membres de la Commission de gestion finance

François Vessaz

Alexandre Godel